



## COMMUNIQUE DE PRESSE

A Paris, le 18 janvier 2019

**La Confédération des Métiers de l'Environnement – CME, qui rassemble les entreprises de la collecte, du recyclage et de la valorisation des déchets, avec FEDEREC, et la FNADE se félicite de la signature ce jour, du contrat de filière « Transformation et Valorisation des déchets ». En présence de Madame Brune POIRSON, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire, de Madame Agnès PANNIER-RUNACHER, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances. La conclusion de ce contrat vient concrétiser les engagements réciproques de notre filière et des pouvoirs publics pour répondre à l'urgence environnementale et développer une économie verte créatrice de valeur et d'emplois locaux.**

Les objectifs de la loi de Transition énergétique pour une croissance verte (2015) et de la Feuille de route économie circulaire (2018) sont clairs et ambitieux : réduire la consommation de ressources naturelles et l'émission des gaz à effet de serre en développant au maximum le recyclage, aller vers une croissance verte créatrice d'emplois locaux et réduire significativement les déchets ultimes.

### ***Engager une profonde mutation vers le recyclage***

En 2025, le stockage des déchets devra être diminué de moitié. Cela représente aujourd'hui 8 millions de tonnes de déchets à détourner vers de nouvelles solutions de valorisation. Cette voie vers une économie plus circulaire est aussi nécessaire qu'audacieuse. Elle engendre une mutation profonde de l'industrie de la transformation et de la valorisation des déchets, nécessitant des investissements estimés à 4,5 milliards d'euros.

Les acteurs de la filière sont mobilisés en ce sens et prêts à investir, mais ils ne peuvent le faire que dans des conditions économiques et réglementaires adaptées à l'essor de l'économie circulaire en France.

## ***Des projets structurants pour la filière du recyclage***

Après plusieurs mois de travail, 6 axes majeurs déclinés en projets très concrets ont été jugés prioritaires pour que la filière de la gestion des déchets soit à même de relever les défis environnementaux et industriels et faire ainsi de la France le véritable leader de la Transition écologique et solidaire.

### **1. Développer l'incorporation de matières premières de recyclage.**

Nous devons aller plus loin que les engagements volontaires d'incorporation de matières premières de recyclage énoncés en juin dernier, et ne pas limiter les besoins d'accroissement des capacités d'incorporation aux seuls plastiques. Un travail conjoint entre les industriels du recyclage et les industries utilisatrices de matières sera réalisé, visant à adapter au plus juste la qualité des matières de recyclage aux attentes réelles des utilisateurs et à améliorer durablement la compétitivité économique des matières premières de recyclage par rapport aux matières vierges via l'expérimentation d'un mécanisme économique incitatif. Ce projet participera ainsi à la diminution progressive des quantités de déchets aujourd'hui destinés au stockage, dès lors qu'ils trouveront alors des solutions de recyclage.

### **2. Accompagner la croissance des besoins en valorisation énergétique des fractions non recyclables (Combustibles Solides de Récupération – CSR).**

Ce projet vise à permettre l'émergence d'une véritable filière de consommation de CSR, qui peine à émerger en France à la différence d'autres pays européens, en raison, notamment, de son manque de compétitivité par rapport aux énergies fossiles. Cette filière permettra d'apporter une solution locale de substitution aux énergies carbonées importées et détournera des tonnages du stockage de déchets.

### **3. Accompagner les acteurs sur la recyclabilité**

L'éco-conception, plus particulièrement la recyclabilité réelle d'un produit, est la première étape vers une économie circulaire. Aujourd'hui, les acteurs concernés travaillent encore trop en silos rendant très difficile l'anticipation de la fin de vie des produits. Ce projet a vocation à aboutir à la création d'un centre d'expertise à même d'identifier puis de réduire drastiquement les quantités de produits manufacturés non recyclables mis sur le marché et éviter, ainsi, de reproduire les écueils du PET opaque.

#### **4. Accélérer la robotisation des centres de tri**

L'industrialisation des centres de tri vise à la fois à augmenter les cadences de tri tout en améliorant les conditions de travail des opérateurs. En s'appuyant sur l'innovation, la recherche et développement, avec l'intelligence artificielle et le deep-learning, c'est aussi une réelle opportunité de développer une compétence française par la mise au point de robots de tri intelligents.

#### **5. Accélérer la croissance des entreprises et développer la présence à l'international avec une attention particulière aux PME**

Pour créer un vrai leadership de notre industrie, nous devons renforcer les synergies entre ses différents représentants. Le contrat de filière propose l'accompagnement d'une promotion de croissance des PME via l'accélérateur PME de la BPI ainsi que via Stratexio.

#### **6. Accompagner les métiers et l'évolution des compétences**

Dans un contexte en transformation permanente, l'un des enjeux majeurs pour les branches est de définir de manière prospective les évolutions des emplois en lien avec les mutations, surtout numérique, du secteur.

D'autres projets transversaux notamment sur les innovations technologiques en matière numérique viennent compléter ces projets

#### ***Une Gouvernance représentative***

Le Comité stratégique de filière « Transformation et valorisation des déchets » ainsi institué par la signature du contrat est présidé par Jean-Louis CHAUSSADE, Directeur général de Suez. A ses côtés, la vice-Présidence est assurée par Jean-Philippe CARPENTIER, Président de FEDEREC et dirigeant de l'entreprises de recyclage Nord Pal Plast ainsi que par Bernard HARAMBILLET, Directeur Général de l'activité Recyclage & Valorisation au sein de Veolia.

*La Confédération des Métiers de l'Environnement en chiffres : 19,3 Mds€ de chiffre d'affaires ; 1,2 Mds€ d'investissements ; 1 529 entreprises ; 4 330 établissements ; 75 840 emplois directs non-délocalisables.*

#### **Contacts presse :**

- FEDEREC, Olivia Chabbert - ochabbert@agence-profile.com - 01 56 26 72 00
- FNADE, Élodie Bailly – elodie@openspace.fr - 01 47 64 40 71